

<p><b>D 26-46</b></p> <p><b>CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjointes au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Valérie BONNEL, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Jean-Luc LEMARIÉ, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Laurent LAEMLÉ rappelle au Conseil municipal qu'en application de l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est composée :

- du Maire ou de son représentant, Président de droit ;
- de commissaires titulaires et suppléants désignés par le Directeur départemental des finances publiques, sur proposition du Conseil municipal.

À cet effet, le Conseil municipal doit établir une liste de contribuables comprenant :

- 12 commissaires titulaires ;
- 12 commissaires suppléants ;

répartis entre :

- des membres du Conseil municipal ;
- des personnes extérieures au conseil, inscrites au rôle des impositions directes locales de la commune.

Les personnes proposées doivent présenter les garanties de compétence, d'impartialité et de connaissance des réalités locales nécessaires à l'exercice de cette mission.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuvent la liste des personnes proposées pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- autorisent Monsieur le Maire à transmettre cette liste au Directeur départemental des finances publiques en vue de la désignation officielle des commissaires titulaires et suppléants.

Sont proposés :

### Commissaires titulaires

Membres du Conseil municipal

1. Antoine ARIF
2. Agnès BERODOT
3. Fabien DUPONT
4. Olivier HOMOLLE
5. Elisabeth LEGRAND
6. Christian MASSON

Personnes extérieures

1. Patrick BARBA
2. Daniel FRABOULET
3. Alain GOSSELIN
4. Isabelle KEMLIN
5. Catherine LAEMLÉ
6. Denis MAERTENS

### Commissaires suppléants

Membres du Conseil municipal

1. Patrick BLOSSE
2. Valérie BONNEL
3. Annie DUBOS
4. Michaël GOSSELIN
5. Brigitte NOUAUX
6. Catherine POULAIN

Personnes extérieures

1. Jacques BRUNET
2. Bruno MARIE
3. Colette POINTEL
4. Morgan POTTIER
5. ..
6. ..



Olivier COLIN,  
Maire.